



Caution retenue à cause d'un matelas

Par **lyliade**, le **13/12/2010 à 13:16**

Bonjour,
Je viens de déménager d'un studio, Je n'ai pas récupéré ma proprio car la proprio veut que je rachète un matelas car taché, mais le devis qu'elle m'a envoyé correspond à un matelas de grande qualité (250 euros) par rapport à la chose sur laquelle j'ai dormi pendant 1 ans. (qui vaut moins de 100 euros) c'est un matelas de clic clac.
De plus le logement était meublé alors que dans le contrat il ne l'était pas. Je souhaiterais savoir quel recours je peux avoir pour me défendre de cette arnaque. Merci

Par **aliren27**, le **13/12/2010 à 13:56**

Bonjour,
la dégradation du matelas est-elle mentionnée dans EDL de sortie ?

Par **mimi493**, le **13/12/2010 à 13:58**

[citation]De plus le logement était meublé alors que dans le contrat il ne l'était pas.
[/citation]
C'est à dire ? Il y a un inventaire des meubles et équipements dans l'EDL d'entrée ou un inventaire ?

Par **lyliade**, le **13/12/2010 à 14:09**

Oui la dégradation est mentionnée, 'Matelas taché' mais aucune indication des

caractéristiques de ce dernier, rnau niveau inventaire, il faut que je regarde mais je crois qu'il est inscrit dans l'état des lieux d'entrée, ainsi que quelques meubles, mais pas tous, rnVoici les meubles du proprio, le tout dans dans un 17M2 : une table, une chaise, une lampe, un meuble de salle de bain, canapé lit, 2 étagères, une commode, une penderie (incrustedans les murs)rnceci est onc un meublé non?rnrnSi le canapé lit n'est pas dans l'état des lieux d'entrée je peux ne pas payé la facture ?rnet si il y est, comment puis-je les avoir si le studio est meublé alors que dans le contrat il ne l'est pas ??rnuui contacter ?rnpour vos réponsesrnmrci

Par **mimi493**, le **13/12/2010 à 14:44**

Une location est meublée si le contrat le dit ET s'il est suffisamment meublé (notamment, il faut la vaisselle).rnOn peut louer vide et avec des équipements/meubles (cuisine aménagée par exemple). A tous les coups, c'est l'ancien locataire qui a du laisser les meubles et le bailleur n'a pas voulu s'emmerder à les sortir.rnrnTous les meubles qui ne sont pas notés dans l'inventaire ou l'EDL d'entrée n'existent pas.